



SOGESSOR

JEAN-PIERRE DUBOIS

Maîtrise en sciences économiques

JEAN-CHRISTOPHE GARRIGOUX

Maîtrise en droit privé des affaires

I.S.C.

Experts-Comptables

Commissaires aux comptes

UDAF OISE

Union départementale des
Associations familiales de l'Oise

35, rue du Général Leclerc
60000 BEAUVAIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE 2025

SIEGE SOCIAL
5, IMPASSE FRANÇOIS JACOB
60610 LA CROIX SAINT OUEN

TEL. : 03 44 20 26 28
contact@sogessor.fr

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES - REGION HAUTS-DE-FRANCE

COMMISSAIRE AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE DES HAUTS-DE-FRANCE

SAS AU CAPITAL DE 300 000 EUROS - R.C.S. COMPIEGNE B 400 596 284 - SIRET 400 596 284 00028 - APE 6920Z - TVA FR 89 400 596 284

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**Union départementale des Associations familiales de l'Oise** relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Des comptes ont été arrêtés par un conseil d'administration en date du 29 avril 2026. Ces comptes ont fait l'objet de notre part d'un premier rapport en date du 10 juin 2026, dans lequel nous avons certifié les comptes sans réserve.

Ces comptes ont été modifiés par un conseil d'administration en date du 17 juin 2026, faisant suite au refus de la DREETS de l'inscription d'une subvention en fonds dédiés.

Il en découle que Le résultat de l'exercice passe ainsi de 102.877 euros à 237.465 euros. Nous sommes de ce fait amenés à émettre un nouveau rapport qui se substitue à notre premier rapport du 10 juin 2026

Nous certifions que les comptes modifiés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note des règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels, concernant les règles spécifiques et changements de méthodes qui décrit la nouvelle réglementation issue du règlement ANC n°2022-06 appliquée par la société.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous précisons que celles-ci ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilité du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à COMPIEGNE, le 22 juin 2026

SOGESSOR,
Commissaire aux Comptes,


Jean-Christophe GARRIGOUX
Commissaire aux Comptes Associé

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion, Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

SOGESSOR
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Hauts-de-France
5 Impasse François JACOB - 60610 LA CROIX SAINT OUVEN
SIRET 400 596 284 00028 - APE 6920Z

COMPTES ANNUELS Du 01/01/2025 au 31/12/2025
--

Table des matières

1	Comptes annuels 2025.....	4
1.1	Bilan 2025.....	4
1.1.1	Actif.....	4
1.1.2	Passif.....	5
1.2	Compte de résultat 2025.....	6
2	Annexe aux comptes annuels.....	7
2.1	Préambule.....	7
2.2	Présentation de l'entité.....	7
2.3	Règles et méthodes comptables.....	8
2.3.1	Informations sur les règlements comptables appliqués.....	8
2.3.2	Principales méthodes utilisées.....	8
2.3.2.1	Immobilisations incorporelles et corporelles.....	8
2.3.2.2	Indemnités de fin de carrière.....	8
2.3.3	Faits significatifs.....	8
2.3.4	Informations sur le changement de règles, méthodes comptables estimations et corrections d'erreur.....	9
2.4	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat.....	10
2.4.1	Informations relatives à l'actif.....	10
2.4.1.1	Détail des mouvements des immobilisations, amortissements et dépréciations.....	10
2.4.1.2	Informations sur les filiales et participations.....	12
2.4.1.3	Justification des dépréciations de l'actif circulant.....	12
2.4.1.4	État des échéances des créances à la clôture.....	12
2.4.1.5	Informations sur les comptes de régularisation.....	12
2.4.2	Passif.....	13
2.4.2.1	Informations relatives aux fonds propres.....	13
2.4.2.2	Informations relatives aux fonds dédiés.....	13
2.4.2.3	Informations sur les provisions.....	13
2.4.2.4	État des échéances des dettes à la clôture.....	14
2.4.3	Informations relatives au compte de résultat.....	14
2.4.3.1	Ventilation des produits d'exploitation par catégorie.....	14

2.4.3.2	Informations sur les concours publics et les subventions.....	14
2.4.3.3	Informations sur le résultat effectif	14
2.4.3.4	Informations sur les honoraires du commissaire aux comptes.....	15
2.4.3.5	Informations sur le résultat exceptionnel	15
2.4.3.6	Informations sur les contributions volontaires et nature et mises à disposition gratuites de biens	16
2.5	Informations relatives aux opérations et engagements envers les organes d'administration, de direction ou de surveillance.....	16
2.5.1	Informations sur la rémunération des organes d'administration.....	16
2.5.1.1	Information prévue à l'art. 431-13 du règlement ANC 2018-06	16
2.6	Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	16
2.6.1	État des engagements hors bilan	16
2.6.2	Engagements vis-à-vis des majeurs protégés.....	16
2.7	Informations relatives à l'effectif	16
2.7.1	Mention de l'effectif.....	16
2.7.2	Effectif par catégorie.....	17

1 COMPTES ANNUELS 2025

1.1 Bilan 2025

1.1.1 Actif

SOGESSOR

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Hauts-de-France
5 Impasse François JACOB - 60610 LA CROIX SAINT OUE
SIRET 400 596 284 00028 - APE 6920Z

ACTIF	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	26 869,82	15 301,05	11 568,77	16 332,07
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes	26 550,00	3 680,63	22 869,37	-
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	1 079 372,66	775 458,18	303 914,48	351 079,52
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 245 800,00	-	1 245 800,00	1 245 800,00
TIAP & autres titres immobilisés	1 242,50	-	1 242,50	1 090,00
Autres immobilisations financières	20 434,69	-	20 434,69	21 134,69
TOTAL II	2 400 269,67	794 439,86	1 605 829,81	1 635 436,28
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	45 478,61	-	45 478,61	28 201,70
Autres créances	181 752,53	-	181 752,53	275 164,52
Charges constatées d'avance	13 676,85	-	13 676,85	15 909,67
Disponibilités	1 822 335,02	-	1 822 335,02	1 341 832,37
TOTAL III	2 063 243,01	-	2 063 243,01	1 661 108,26
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion Actif (VI)				
TOTAL DE GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 463 512,68	794 439,86	3 669 072,82	3 296 544,54

1.1.2 Passif

PASSIF	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	291 292,07	291 292,07
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Autres réserves	1 524 083,38	1 462 726,98
Report à nouveau	293 009,75	421 505,96
RESULTAT DE L'EXERCICE	237 465,38	- 67 139,80
Subventions d'investissement	5 985,93	7 349,21
TOTAL I	2 351 836,51	2 115 734,42
FONDS REPORTES ET DIDIES		
Fonds dédiés	23 000,00	8 000,00
TOTAL II	23 000,00	8 000,00
PROVISIONS		
Provisions pour risques	162 150,45	90 263,15
Provisions pour charges	233 771,12	243 436,26
TOTAL III	395 921,57	333 699,41
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	0,01
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	154 555,83	141 536,04
Dettes fiscales et sociales	674 179,09	620 617,05
Autres dettes	69 579,82	76 957,61
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	898 314,74	839 110,71
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL DE GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 669 072,82	3 296 544,54

1.2 Compte de résultat 2025

	du 01/01/25 au 31/12/25	du 01/01/24 au 31/12/24
Charges d'exploitation		
Achats non stockés de matières et fournitures	112 883,93	107 590,54
Services extérieurs et autres	847 249,40	855 567,83
Impôts, taxes et vers. assim.	421 211,62	378 917,57
Salaires et Traitements	3 212 990,24	3 073 001,70
Charges sociales	1 183 874,65	1 159 643,71
Dotations aux amortissements des immobilisations	124 526,37	142 931,52
Dotations aux provisions pour risques et charges	68 132,28	7 737,43
Reports en fonds dédiés	23 000,00	8 000,00
Autres charges	27 641,31	17 525,60
TOTAL I	6 021 509,80	5 750 915,90
Charges financières		
TOTAL II	-	-
Charges Exceptionnelles	-	
Exercice courant et antérieur		5 349,52
Sur opération en capital		437,28
TOTAL III	-	5 786,80
TOTAL DES CHARGES	6 021 509,80	5 756 702,70
Produits d'exploitation		
Production vendue	890 988,66	765 480,66
Dotations et produits de tarification	4 656 900,15	4 217 171,20
Subventions d'exploitations et participations	675 390,56	660 334,02
Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	14 837,42	10 396,75
Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés	8 000,00	19 478,20
Autres produits	8 318,21	8 173,13
TOTAL I	6 254 435,00	5 681 033,96
Produits financiers		
Revenus des VMP, escomptes obtenus et autres produits financiers	4 540,18	3 263,42
TOTAL II	4 540,18	3 263,42
Produits exceptionnels	-	
Sur opérations de gestion		208,33
Sur opérations en capital		5 057,19
TOTAL III	-	5 265,52
TOTAL DES PRODUITS	6 258 975,18	5 689 562,90
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT OU DEFICIT)	237 465,38	- 67 139,80

2 ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2.1 Préambule

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan	3 669 072.82 €
- Total du compte de résultat (<i>Charges ou Produits</i>)	6 258 975.18 €
- Résultat de l'exercice (<i>Excédent ou Déficit</i>)	237 465.38 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Udaf de l'Oise.

2.2 Présentation de l'entité

L'Udaf de l'Oise est une association loi 1901 qui bénéficie d'une reconnaissance légale établie par les articles L-211-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles.

L'Udaf de l'Oise est habilitée sur le plan départemental par la loi (art. L211-3 du CASF) à :

- Donner leur avis aux pouvoirs publics sur toutes les questions d'ordre familial, et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles ;
- Représenter officiellement l'ensemble des familles auprès des pouvoirs publics, et notamment désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, la Région, le Département, la Commune ;
- Gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir leur confier la charge;
- Exercer devant toutes les juridictions l'action civile pour protéger les intérêts matériels et moraux des familles.

L'Udaf de l'Oise est constitué de 45 associations adhérentes représentant 4220 familles adhérentes. Elle assure plus de 176 représentations dans des instances locales et départementales.

Dans le cadre de la 3^{ème} mission qui lui est confiée par l'article L211-3 du CASF, l'Udaf de l'Oise a pu créer différents services.

- Mandataire à la Protection des Majeurs (MJPM)
- Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF)
- Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familiale (MJAGBF)
- Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)
- Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)
- Point Conseil Budget (PCB) et Accompagnement Budgétaire
- Médiation Familiale (MF) et Médiation Familiale en Assistance Educative (MFAE)
- Accompagnement à la Parentalité (AP)
- Groupe de Parole d'Enfants de Parents Séparés (PEPS)
- Lire et Faire Lire (LFL)

2.3 Règles et méthodes comptables

2.3.1 Informations sur les règlements comptables appliqués

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, conformément aux règlements ANC 2022-06 et ANC n° 2023-03 (modifiant le règlement 2014-03) et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

Règlement ANC n°2018-06, relatifs aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels.

Il est précisé que ces changements à compter de l'exercice de première application, à savoir l'exercice 2025, n'emportent pas de retraitement des comptes antérieurs.

Le cas échéant, une précision sera apportée dans l'annexe sur les postes du bilan ou du compte de résultat concerné par ce changement de méthode.

2.3.2 Principales méthodes utilisées

Les principales méthodes utilisées, lorsqu'il existe un choix de méthode, sont les suivantes :

2.3.2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires, ou à leur coût de production.

2.3.2.2 Indemnités de fin de carrière

Les Indemnités de Fin de Carrière (IFC) sont comptabilisées en provision pour 233 771.12 € (charges sociales comprises)

La provision pour IFC est évaluée selon les hypothèses suivantes :

- Age de départ en retraite : 64 ans
- Taux de progression des salaires : 1%
- Taux d'actualisation : 4%
- Taux de charges sociales retenu : 50%

Seuls les salariés âgés de 50 ans et plus sont pris en compte dans le calcul des IFC.

SOGESSOR
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Hauts-de-France
5 Impasse François JACOB - 60610 LA CROIX SAINT OVEN
SIRET 400 596 284 00028 - APE 6920Z

2.3.3 Faits significatifs

L'exercice a été marqué par une augmentation significative de l'activité, accompagnée d'une progression des subventions perçues.

Par ailleurs, la structure a remporté deux appels à projets au cours de l'année 2025, renforçant ainsi ses perspectives de développement. Les deux activités concernées sont l'ASLL et la MASP.

Enfin, une provision pour litige a été constituée afin de couvrir un risque prud'homal identifié à la clôture de l'exercice.

2.3.4 Informations sur le changement de règles, méthodes comptables estimations et corrections d'erreur

Changement de réglementation comptable (année 2025)

L'application pour la première fois du règlement ANC n° 2022-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03, à compter du 1^{er} janvier 2025, et du règlement ANC n° 2023-03, article 5, entraîne des changements de comptabilisation et de présentation.

Changements de réglementation appliqués de manière prospective :

Les principaux impacts sont :

- Résultat exceptionnel :
 - o Les cessions/sorties d'immobilisations sont dans le résultat d'exploitation ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières ;
 - o Les quotes-parts de subventions d'investissement sont dans le résultat d'exploitation ;
 - o Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs, les autres événements sont traduits dans le résultat d'exploitation y compris pénalités etc...
- Suppression des transferts de charge :
 - o Remboursements reçus en compensation de charges de personnel ;
 - o Indemnités d'assurance reçues.

Changement de présentation :

- Présentation du compte de résultat :
 - o Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;
 - o Les transferts de charges N-1 ont été regroupés sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions.
- Présentation du bilan :
 - o Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;
 - o Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

SOGESSOR
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Hauts-de-France
5 Impasse François JACOB - 60610 LA CROIX SAINT OVEN
SIRET 400 596 284 00028 - APE 6920Z

2.4 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.4.1 Informations relatives à l'actif

2.4.1.1 Détail des mouvements des immobilisations, amortissements et dépréciations

Tableau des immobilisations - Cadre général

Situations et mouvements		A	B	C	D
Rubriques		Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				-
	Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles	62 011	26 550	35 141	53 420
	Total II	62 011	26 550	35 141	53 420
Immobilisations corporelles	Terrains				-
	Constructions				-
	Installations générales, agencement des constructions				-
	Installations techniques, matériels et outillage industriels				-
	Installations générales, aménagements divers	57 784	505	508	57 781
	Matériel de transport	507 145	38 148		545 293
	Matériel de bureau et informatique	687 851	28 826	241 817	474 860
	Mobilier		1 439		1 439
	Autres				-
	Immobilisations corporelles en cours				-
	Avances et acomptes				-
	Total III	1 252 780	68 917	242 325	1 079 373
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées à des participations	1 245 800			1 245 800
	Autres titres immobilisés	1 090	153		1 243
	Prêts et autres immobilisations financières	21 135		700	20 435
	Total IV	1 268 025	153	700	1 267 478
Total (I+II+III+IV)		2 582 816	95 620	278 166	2 400 270

SOGESSOR
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Hauts-de-France
5 Impasse François JACOB - 60610 LA CROIX SAINT OUEN
SIRET 400 596 284 00028 - APE 6920Z

Tableau des amortissements – cadre général

Situations et mouvements		A	B	C	D	E	F
		Durée d'utilisation ou taux d'amortissement Indiquer, le cas échéant, la fourchette retenue	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Rubriques							
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement						-
	Total I			-	-	-	-
	Autres Immobilisations Incorporelles	2 à 6 ans	Linéaire	45 679	8 444	35 141	18 982
	Total II			45 679	8 444	35 141	18 982
Immobilisations corporelles	Terrains						-
	Constructions						-
	Installations générales, agencement des constructions						-
	Installations techniques, matériels et outillage industriels						-
	Installations générales, aménagements divers	3 à 10 ans	Linéaire	27 698	4 045	508	31 235
	Matériel de transport	4 et 5 ans	Linéaire	289 599	77 254		366 853
	Matériel de bureau et informatique	1 à 10 ans	Linéaire	584 403	34 689	241 817	377 276
	Mobilier	7 ans	Linéaire		95		95
	Autres						-
	Immobilisations corporelles en cours						-
	Avances et acomptes						-
	Total III			901 700	116 082	242 325	775 458
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées à des participations						-
	Autres titres immobilisés						-
	Prêts et autres immobilisations financières						-
	Total IV			-	-	-	-
Total (I+II+III+IV)				947 380	124 526	277 466	794 440

SOGESSOR
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Hauts-de-France
5 Impasse François JACOB - 60610 LA CROIX SAINT OVEN
SIRET 400 596 284 00028 - APE 6920Z

2.4.1.2 Informations sur les filiales et participations

Tableau des filiales et participations										
Informations financières	Capitaux propres (2) (3)	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus (4)		Montant des prêts et avances consentis par sociétés (4) (5)	Montant des prêts et avances donnés par la sociétés (4)	Chiffre d'affaire hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (5)	Résultat (bénéficiaire ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (5)	Dividendes encaissées par la société au cours de l'exercice (4)	Observations
			Brute	Nette						
Filiales et participations										
Renseignement concernant les filiales (+50% du capital détenu par l'entité)										
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)		99%		1 245 800			269 298	82 408		
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1										
A Total des filiales			-	1 245 800	-	-			-	
Renseignement concernant les participations (10 à 50 % du capital détenu par l'entité)										
1. Renseignements détaillés pour chaque participation (1)										
2. Renseignements globaux pour les participations non reprises au 1										
B Total des participations			-	-	-	-			-	
C Total des filiales et participations (A+B)			-	1 245 800	-	-			-	

2.4.1.3 Justification des dépréciations de l'actif circulant

L'élaboration des présents comptes annuels ne nécessite pas d'informations relatives à la justification des dépréciations de l'actif circulant, l'entité n'étant pas concernée.

2.4.1.4 État des échéances des créances à la clôture

Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice			
Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créance de l'actif immobilisé			
Créance de l'actif circulant	181 753	181 753	
Charges constatées d'avance	13 676	13 676	
Total	195 429	195 429	-

SOGESSOR
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Hauts-de-France
5 Impasse François JACOB - 60610 LA CROIX SAINT OUEIN
SIRET 400 596 284 00028 - APE 6920Z

2.4.1.5 Informations sur les comptes de régularisation

- des charges constatées d'avance :
 - Locations mobilière
 - Maintenance informatique
 - Affranchissement

2.4.2 Passif

2.4.2.1 Informations relatives aux fonds propres

Les mentions en bleu concernent les organismes à but non lucratif gestionnaires d'ESSMS.

VARIATION DES FONDS PROPRES	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Solde à la clôture de l'exercice
FONDS PROPRES					-
Fonds propres sans droit de reprise	291 292				291 292
Fonds propres avec droit de reprise					-
Ecart de réévaluation					-
Réserves	1 462 727	61 356			1 524 083
- Dont activités SMS sous gestion contrôlée	-	-			-
Report à nouveau	421 506	128 496			293 010
- Dont activités SMS sous gestion contrôlée	433 682	183 150			250 531
Excédent ou déficit de l'exercice	67 140	67 140	237 465		237 465
- Dont activités SMS sous gestion contrôlée	183 150	183 150	210 960		210 960
SITUATION NETTE (I)	2 108 385	-	237 465	-	2 345 850
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	7 349			1 363	5 986
Provisions réglementées					
TOTAL (II)	7 349	-	-	1 363	5 986
TOTAL (I+II)	2 115 734	-	237 465	1 363	2 351 836

2.4.2.2 Informations relatives aux fonds dédiés

Les mentions en bleu concernent les organismes à but non lucratif gestionnaires d'ESSMS.

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts (2)	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS							
- Qualité de vie au Travail		15 000				15 000	
Subventions d'exploitation							
- Point Conseil Budget	8 000	8 000	8 000			8 000	
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
Total	8 000	23 000	8 000	-	-	23 000	-

2.4.2.3 Informations sur les provisions

Provisions

Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : Reprise de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques					-
- Provisions pour risques (Fraude, contentieux prud'homaux)	90 263	71 887			162 150
Provisions pour charges					-
- Provisions Indemnités fin carrière	243 436	5 172	9 353	5 484	233 771
Total	333 699	77 060	9 353	5 484	395 922

SOGESSOR

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale des Hauts-de-France
5 Impasse François JACOB - 60610 LA CROIX SAINT OVEN
SIRET 400 596 284 00028 - APE 6920Z

2.4.2.4 État des échéances des dettes à la clôture

Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunt et dettes assimilées				
Fournisseurs et comptes rattachés	154 556	154 556		
Produits constatés d'avance				
Total	154 556	154 556	-	-

2.4.3 Informations relatives au compte de résultat

2.4.3.1 Ventilation des produits d'exploitation par catégorie

Produits d'exploitation	Total	Institution Part 1 UNAF	Service Mandataire Judiciaire à la Protection des	Service Enfance Logement Insertion	Service Espace Famille Parentalité	Convention Pluriannuelle d'Objectif Part 2 UNAF
Cotisations	661 055		661 055			
Ventes de biens et services	-					
Ventes de biens	-					
dont ventes de dons en nature	-					
Ventes de prestations de services	229 933	2 880	26 352	193 473	6 796	432
dont parrainages	-					
Produits de tiers financeurs	4 656 900		3 720 383	936 517		
Concours public et subventions d'exploitation	675 391	196 712	41 302	159 475	231 038	46 864
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	-					
Ressources liées à la générosité du public	-					
Dons manuels	-					
Mécénats	-					
Legs Donations et assurance-vie	-					
Contributions financières	-					
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	14 837		4 659	10 178		
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-					
Utilisation des fonds dédiés	8 000			8 000		
Autres produits	8 319	2 071	2 789	3 144	302	13
Total	6 254 435	201 663	4 456 540	1 310 787	238 136	47 309

2.4.3.2 Informations sur les concours publics et les subventions

Autorités administratives	Union Européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Financements						
Concours Public						
Subventions d'exploitation		325 736	15 000	111 715	221 576	674 027
Subventions d'investissement		1 364				1 364
Total	-	327 100	15 000	111 715	221 576	675 391

SOGESSOR
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Hauts-de-France
5 Impasse François JACOB - 60610 LA CROIX SAINT OVEN
SIRET 400 596 284 00028 - APE 6920Z

2.4.3.3 Informations sur le résultat effectif

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	Exercice N	Exercice N-1
RESULTAT COMPTABLE	237 465,38	- 67 139,80
Reprise du résultat antérieur		
EXEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	237 465,38	- 67 139,80
Dont résultat effectif sous gestion propre	26 505,28	116 010,44
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	210 960,10	- 183 150,24

SECTION	RESULTAT 2025	AFFECTATION 2025	COMPTE	OBSERVATION
UDAF	-296,40 €	Report à Nouveau	11950000 RAN Hors Gestion Contrôlée	Réserve actuelle : 52 700,59 € Portée à : 52 404,19 €
PCB	6 164,68 €	Réserve de trésorerie	10685520 Excédents affectés au BFR	Réserve actuelle : 43 612,74 € Portée à : 49 777,42 €
MASP	26 693,66 €	Réserve de trésorerie	10685520 Excédents affectés au BFR	Réserve actuelle : 14 252,96 € Portée à : 40 946,62 €
ASLL	27 607,44 €	Report à Nouveau	11950000 RAN Hors Gestion Contrôlée	RAN déficitaire actuel : -12 055,69 € Porté à : 0,00 €
		Réserve de trésorerie	10685520 Excédents affectés au BFR	Réserve actuelle : 0,00 € Portée à : 15 551,75 €
MJAGBF	30 191,15 €	Report à nouveau sous tiers financeurs	11590200 RAN Sous gestion contrôlée ESMS	Résultat sous contrôle de tiers financeurs
MJPM	180 768,95 €	Report à nouveau sous tiers financeurs	11590200 RAN Sous gestion contrôlée ESMS	Résultat sous contrôle de tiers financeurs
ISTF	-860,65 €	Réserve de trésorerie	10685520 Excédents affectés au BFR	Réserve actuelle : 15 309,63 € Portée à : 14 448,98 €
LFL	-5 272,52 €	Réserve de trésorerie	10685520 Excédents affectés au BFR	Réserve actuelle : 2 967,74 € Portée à : 0,00 €
		Report à Nouveau	11950000 RAN Hors Gestion Contrôlée	RAN déficitaire actuel : 0,00 € Porté à : -2 304,78 €
PEPS	-3 502,45 €	Report à Nouveau	11950000 RAN Hors Gestion Contrôlée	RAN déficitaire actuel : -2 289,69 € Porté à : -5 792,14 €
MF	557,16 €	Réserve de trésorerie	10685520 Excédents affectés au BFR	Réserve actuelle : 86 457,80 € Portée à : 87 014,96 €
AP	-24 585,64 €	Report à Nouveau	11950000 RAN Hors Gestion Contrôlée	RAN déficitaire actuel : -10 980,90 € Porté à : -35 566,54

2.4.3.4 Informations sur les honoraires du commissaire aux comptes

	Commissaires aux comptes
Honoraires afférents à la certification des comptes	15 720,00
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	
Total	15 720,00

SOGESSOR
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Hauts-de-France
5 Impasse François JACOB - 60610 LA CROIX SAINT OUVEN
SIRET 400 596 284 00028 - APE 6920Z

2.4.3.5 Informations sur le résultat exceptionnel

Néant

2.4.3.6 Informations sur les contributions volontaires et nature et mises à disposition gratuites de biens

Les contributions volontaires ont un caractère significatif. Elles sont valorisées et comptabilisées.

Leur montant est évalué à 76 459.68 €.

Les contributions volontaires en nature comprennent :

- les heures effectuées par les bénévoles du dispositif Lire et Faire Lire ;
- les heures effectuées par les administrateurs de l'Udaf de l'Oise.

Elles sont valorisées au taux horaire du Smic (11.88 € / heure).

2.5 Informations relatives aux opérations et engagements envers les organes d'administration, de direction ou de surveillance

2.5.1 Informations sur la rémunération des organes d'administration

2.5.1.1 Information prévue à l'art. 431-13 du règlement ANC 2018-06

Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles

Les rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés, visés à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif s'élèvent à 0.00 €.

Le Président, le trésorier et le secrétaire du Conseil d'administration sont des personnes bénévoles non rémunérées et ne bénéficiant d'aucun avantage en nature.

2.6 Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

2.6.1 État des engagements hors bilan

L'élaboration des présents comptes annuels ne nécessite pas de précisions relatives aux engagements hors bilans donnés et reçus, l'entité n'en ayant pas.

2.6.2 Engagements vis-à-vis des majeurs protégés

Le solde de l'ensemble des comptes des majeurs protégés suivi par l'Udaf de l'Oise, s'élèvent à un montant de 71 912 255 € au 31 décembre 2025.

2.7 Informations relatives à l'effectif

2.7.1 Mention de l'effectif

L'effectif employé pendant l'exercice tel que défini à l'article D. 123-200 du code de commerce est de : 100 salariés.

SOGESSOR
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Hauts-de-France
5 Impasse François JACOB - 60610 LA CROIX SAINT OUEN
SIRET 400 596 284 00028 - APE 6920Z

2.7.2 Effectif par catégorie

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Apprentis	2
Employés	84
Cadres	14
Total	100

SOGESSOR

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Hauts-de-France
5 Impasse François JACOB - 60610 LA CROIX SAINT OUEN
SIRET 400 596 284 00028 - APE 6920Z